

AFFAIRE N° 17 - Attribution de l'indemnité de gestion.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa note du 20 décembre 1974, le Trésorier Payeur Général m'a informé qu'en raison du départ en congé de Monsieur DIVI Joseph, Trésorier Principal de Saint-Denis, Monsieur Louis AUTRET est nommé gérant intérim de la Trésorerie principale de Saint-Denis à compter du 9 janvier 1975.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x